



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
- TPSGC**

**11 Laurier St./11 rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5**

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

Ce document comporte une exigence en matière de sécurité / This document contains a security requirement

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Construction Services Division/Division des services de construction  
11 Laurier St./11 Rue Laurier  
3C2, Place du Portage  
Phase III  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Réparation des revêtements ext	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EP067-170785/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 004
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20170785	<b>Date</b> 2016-08-19
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$FG-350-71321	
<b>File No. - N° de dossier</b> fg350.EP067-170785	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2016-08-23</b>	<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Séguin, Martine	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> fg350
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (873) 469-4932 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-8335
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Complexe Booth Complex 580 rue Booth Street Ottawa, Ontario	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation  
EP067-170785/A

Amd. No. - N° de la modif.  
004

Buyer ID - Id de l'acheteur  
FG350

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier  
FG350 EP067-170785

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**CETTE MODIFICATION 004 EST EMISE POUR LA RAISON SUIVANTE:**

- ÉMETTRE L'ADDENDA NUMÉRO 3.

TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANES

ADDENDUM N° 3

PROJET N° : R.073221.002

Les changements ci-après aux documents de soumission entrent immédiatement en vigueur. L'on se doit de considérer le présent addendum comme faisant partie des documents du contrat.

DESSINS

Sans objet

DEVIS

1. Section 08 44 13 – Murs rideaux en aluminium et de type vitrifié

.1 Section 2.1 – Remplacement du capuchon et de la plaque de pression

**À RAJOUTER** :- Le paragraphe 2.1.1.4 doit se lire comme suit :- Les panneaux d'étanchéon existants ne se doivent pas d'être remplacés en vertu du présent contrat. Par ailleurs, il pourra s'avérer nécessaire d'enlever des panneaux d'étanchéon de façon temporaire et ce, afin de pouvoir réaliser le remplacement du capuchon. Advenant que l'on ait à enlever des panneaux de la sorte, il faudra alors les remonter à leur point d'origine exact. Protéger tous les panneaux existants d'étanchéon contre tout endommagement et les remonter pour que leur condition corresponde à ce qui prévalait auparavant.

**À RAJOUTER** :- Le paragraphe 2.1.1.5 doit se lire comme suit :- Au cours du stade de construction, l'on remettra ce qui suit à l'Entrepreneur général :- Les dessins d'après-exécution du bâtiment existant ainsi que les détails des murs rideaux.